

Pièces constitutives du dossier d'admission à fournir

- Un extrait d'acte de naissance.
- La déclaration pour le choix du médecin traitant.
- Une photocopie du Livret de Famille.
- La déclaration des revenus.
- Une photocopie des avis de retraite.
- La fiche d'imposition ou non imposition.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Une photographie récente.
- La carte vitale de Sécurité Sociale.
- Les titres de pensions.
- L'attestation de droits.
- La carte d'allocation avec le numéro d'allocataire.
- Le protocole d'accord, prise en charge à 100 %.
- La carte mutuelle (à demander au médecin traitant).
- Le dossier de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (à demander en Mairie pour les autres départements que la Meuse).